

## **Objectif :**

Ce groupement a pour but de faire réaliser des économies aux ménages du Bassin de Pompey concernant leurs dépenses en fioul.

Dans la mesure où chaque personne commande individuellement auprès d'un fournisseur différent, il serait judicieux de coordonner ces commandes afin de se fournir auprès d'un seul fournisseur avec un volume beaucoup plus conséquent. Dans tous les cas, il n'y a pas de raison que le prix du Litre soit plus élevé pour un groupe que pour une seule personne.

## **Retours d'expériences :**

Des communes ont déjà mis en place ce système de groupement à disposition des ménages et arrivent facilement à diminuer le coût du Litre. Par exemple, la commune de Bouxières-aux-Dames enregistre environ 30 demandes chaque mois et conclut à un prix du Litre bien moins cher. Autre exemple dans le Pays-Haut, une trentaine de personnes également sont inscrites dans les communes de Moineville et Valleroy aboutissant à chaque fois à un prix du Litre inférieur d'au moins 10 % en groupement.

## **Méthodologie et Agenda (jusqu'au mois de Mars 2017):**

- **Jusqu'au 20 de chaque mois : Inscription des personnes intéressées en mairie** sur le registre récapitulant les informations suivantes : nom, prénom, adresse de livraison, numéro(s) de téléphone (fixe et portable si possible), adresse mail, type de fioul (normal ou super), nombre de litres commandés. A titre indicatif pour pouvoir comparer, les personnes sont invitées à renseigner le coût au Litre de leur dernière commande.
- **Le 20 en fin de journée ou au plus tard le 21 de chaque mois : Registres renvoyés par mail par chaque commune à l'acheteur public** de la Communauté de Communes (de préférence en fichier Excel). Ce dernier rassemble les données pour constituer un seul et unique registre.
- **Le 21 ou 22 de chaque mois : l'acheteur public envoie ce registre aux fournisseurs de fioul pour faire les **demandes de cotations**.**

  - o Il analyse les offres sur la base du critère prix uniquement.
  - o Il avertit la société qui est retenue (la moins chère) pour le mois.

- **Entre le 22 et 24 de chaque mois : le fournisseur de fioul appelle directement chaque habitant** pour fixer la date de passage du camion et communiquer ses modalités de paiement.
- **Entre le 25 et 29 de chaque mois : Livraison du fioul au domicile**. Le paiement se fait directement à la livraison auprès du livreur selon ses conditions.

## **Contexte légal :**

Adressé à des particuliers, ce groupement n'est soumis ni à l'Ordonnance de 2015 relative aux marchés publics, ni à une convention de groupement ou délibération en Conseil Municipal.

## **Libre adhésion des communes :**

Chaque commune du Bassin de Pompey sera bien évidemment libre de mettre en place ce système ou pas. Aucune barrière administrative ne la contraint pour entrer ou sortir de cette démarche. L'intérêt est d'apporter un service à la population.

**Plan de communication :**

Chaque commune intéressée informera la population de cette démarche par le(s) support(s) qu'elle jugera le(s) plus efficace(s) :

- affiche en mairie (voir ci-joint),
- annonce dans le bulletin municipal de la commune (pouvant reprendre ou s'inspirer de l'affiche),
- site internet de la commune et du Bassin de Pompey avec renvoi vers communes,
- tout autre idée de communication.

Cordialement

**Yann LOMBARD**  
**Acheteur Public**

Rue des 4 Éléments – 54340 POMPEY  
Tél. : 03 83 49 81 74 - Fax : 03 83 49 81 99  
[www.bassinpompey.fr](http://www.bassinpompey.fr)